Désigner les coupables, oui mais...

Autor(en): **Chaponnière, Martine / Harper, Charles**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-286983

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

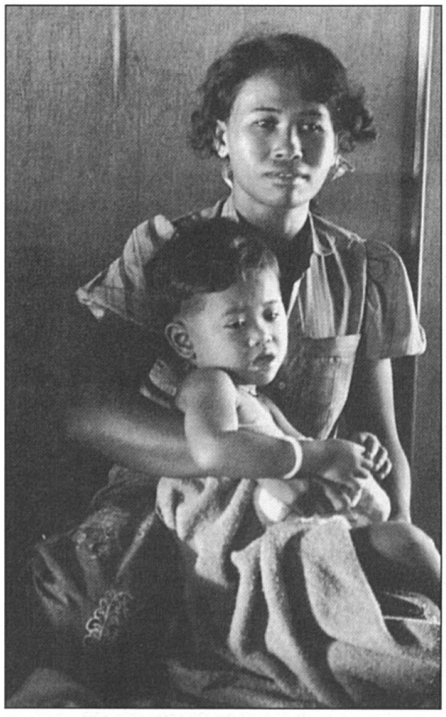


Désigner les coupables, oui mais...

Certains milieux ecclésiastiques, et le Conseil œcuménique des Eglises (COE) en particulier, se préoccupent depuis longtemps de la défense des droits humains et notamment de la question de l'impunité. Nous avons rencontré Charles Harper, conseiller en matière de droits humains au COE à Genève.

– Voilà une vingtaine d'années que vous êtes à l'avant-scène du combat pour les droits humains, en particulier en Amérique latine. Quelles sont aujourd'hui les lignes directrices de cet engagement?

– La grande question qui motive aujourd'hui notre action est celle de l'impunité. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, Argentine, Brésil, Chili, Uruguay, Salvador, pour ne citer que ceux-là, des milliers de femmes et d'hommes, victimes des répressions, parents des victimes, ou simplement mus par un souci de justice, travaillent aujourd'hui à la recherche de la vérité. Il y a en fait un double objectif: tout d'abord, que la lumière soit faite sur ces années sombres de l'histoire nationale. Deuxièmement, obtenir réparation: reconnaissance par l'Etat des crimes commis par les régimes militaires, réhabilitation morale et politique des victimes, réparation financière pour les torts causés. Et je dois dire que, en tant que victimes directes de la répression, mais surtout en tant que parentes des victimes, les femmes d'Amérique latine constituent un fer de lance de la lutte pour la dignité humaine.



Des maris qui disparaissent, des enfants enlevés et... l'amnistie. (Photo CICR)

Prenez les grand-mères de la Place de Mai. Elles ont récemment retrouvé la trace de cinquante garçons et filles, cinquante sur les quelque trois cents bébés et jeunes enfants qui auraient été arrachés par la police et l'armée à leurs parents assassinés à la fin des années septante, et considérés comme «butin de guerre». Ces grand-mères, qui sont plusieurs dizaines, ont mis au point et réalisé un plan impressionnant de recherches au niveau juridique pour retrouver les enfants et les rendre à leurs familles légitimes, ou, à tout le moins, leur permettre de recouvrer le sens de leur identité et de leur origine.

– Mais y a-t-il vraiment le moyen de punir les auteurs d'actes criminels pendant les années où la torture et la répression étaient érigées en système?

– Cela s'est passé différemment selon les pays car plusieurs optiques de la «réconciliation nationale» après ces années terribles sont possibles. Dans certains pays, comme au Chili, par exemple, il n'y a pas eu désignation des bourreaux. Au bout d'un minutieux travail d'enquête, les victimes ont été réhabilitées, ont reçu parfois réparation, mais les commissions d'enquête n'ont pas nommément dévoilé l'identité des auteurs d'actes criminels. Il faut se rendre compte que les victimes de la répression ont le plus souvent été torturées les yeux bandés. Elles sont donc dans l'impossibilité de savoir si leur voisin de palier n'est pas leur tortionnaire. Pour les autorités des pays qui ont choisi cette voie de la condamnation mais dans l'anonymat, la réconciliation nationale ne peut se faire par la dénonciation des individus, mais doit bien passer par la reconnaissance des crimes commis et la réhabilitation juridique et morale des victimes.

Dans d'autres pays, c'est le cas notamment du Brésil, les criminels et les tortionnaires ont été identifiés. Mais ils n'ont été ni jugés ni punis. En Argentine, seuls les généraux ont été poursuivis. Comme vous le voyez à la lumière de ces exemples, le combat contre l'impunité prend des formes différentes, mais pour les victimes, cela reste presque toujours insatisfaisant.

– En gros, si je comprends bien, soit on nomme mais on ne juge pas, soit on ne nomme pas et on juge «en bloc».

– Le débat sur l'impunité et les modalités de lutte contre l'impunité sont extrêmement complexes. A l'avenir, nombre d'autres gouvernements devront bien se poser et répondre à la question: quel type d'amnistie pour les criminels des régimes précédents? Comment va être résolu le problème de l'impunité en Haïti? Et en ex-Yougoslavie? Et au Ruanda? Et en Afrique du Sud? Sous la pression des victimes ou de leur parenté et des organismes de défense des droits de la personne humaine, tous ces pays seront confrontés au problème sous ses aspects éthiques, moraux, juridiques, administratifs et financiers.

Propos recueillis par
Martine Chaponnière

Longtemps après...

Le 29 janvier 1992, deux hommes en civil ont tiré plusieurs coups de feu à bout portant sur Blanca Cecilia Valero de Duran, alors qu'elle quittait son bureau. Mariée et mère de trois enfants, elle était secrétaire du Comité régional de défense des droits de l'homme (CREDHOS) qui dénonce les méfaits commis par les forces armées colombiennes et les groupes paramilitaires, et qui offre une aide aux victimes et à leurs familles. Depuis cet attentat, les membres du CREDHOS sont régulièrement agressés, harcelés et menacés de mort. Quant aux assassins de Blanca Cecilia Valero de Duran, ils n'ont toujours pas été identifiés...

En avril 1994, Amnesty International a lancé une campagne contre la violence de l'Etat. Amnesty est fort inquiet de la politique de «nettoyage social» dont sont victimes les enfants vivant dans la rue et de l'impunité dont bénéficient certains agents de l'Etat alors qu'ils ont assassiné des enfants de la rue.

(Source – *Femmes info*, Marseille)